

communauté de communes ou de l'intercommunalité concernée doivent être favorables au projet. Les élus des communes voisines de la ZDE doivent également être associés.

Il est ainsi recommandé au porteur de projet de ZDE de **tenir des réunions publiques aux différentes étapes du projet** et d'apporter une information sur l'éolien en général en :

1. donnant les grands aspects du projet (les détails n'étant pas fixés) ;
2. faisant s'exprimer les personnes sur leurs attentes, leurs doutes, leurs craintes ;
3. recueillant les remarques pour les examiner lors de la mise au point du projet.



Communautés de communes et d'agglomération (janvier 2009)



Carte n° 2 - Communautés de communes et d'agglomération (janvier 2009)